



► **SALLE POLYVALENTE COMMUNALE**

► **SALLE des FÊTES** : La salle polyvalente située à côté de la mairie devient une salle des fêtes lorsqu'elle est utilisée pour une festivité organisée soit par la mairie au nom de la commune, soit par une association de la commune, soit par des personnes qui l'ont louée.

Elle peut recevoir jusqu'à 98 personnes. Les tables et chaises sont compris dans la location. Il y a une cuisine attenante avec possibilité de mise à disposition de vaisselle avec le versement d'une caution de 30 €.

Pour connaître les tarifs, voir la convention de location et demande de vaisselle dans les pages suivantes



CONVENTION D'UTILISATION DE LA SALLE POLYVALENTE DE CHOUVIGNY

Entre Madame le Maire de la commune de CHOUVIGNY, d'une part
et M
domicilié.....

a été convenu un droit précaire d'utilisation accordé aux conditions suivantes:

Nombre de participants:

Objet précis de la réservation:

1) DÉSIGNATION et ADRESSE DES LOCAUX

Salle polyvalente "Le Bourg" 03450 CHOUVIGNY

2) CONDITIONS D'UTILISATION

L'organisateur s'engage à utiliser les locaux mis à sa disposition pour la période
duau..... et à les rendre en parfait état de propreté y compris meu-
bles et accessoires. (penser à emporter vos produits de nettoyage)

3) CAUTIONS

Par précaution et au cas où les conditions d'utilisation ne seraient pas respectées, deux cautions sont de-
mandées :

- "CAUTION DEGRADATION ET MATERIEL" = 200 €

- "CAUTION MENAGE" avec cuisine = 80 € (non encaissée si salle et cuisine rendues propres)

4) TARIFS (selon délibération du 11 décembre 2020)

Forfait WE du samedi matin au dimanche soir

a) Montant de la location : €

- Pour les habitants de la commune : 120 € (saison été) - 144€ (saison hiver) et 30 € par jour supplémen-
taire (saison été) et 42 € (saison d'hiver)

- Pour les personnes extérieures : 150 € (saison été) et 174 € (saison hiver), 40 € par jour supplémentaire
(saison d'été) et 52 € (saison hiver)

Remarque : saison d'hiver du 1er octobre au 30 avril en fonction du besoin de chauffage.

(Pour les associations menant des activités sur la commune en saison d'hiver : 12 € par jour).

b) Prêt de vaisselle : selon vos besoins, remplir le bordereau de prêt vaisselle. En cas de bris de vaisselle,
le montant des pièces manquantes devra être remboursé : voir document "prêt vaisselle".

5) ASSURANCES

L'organisateur déclare avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter
de l'occupation des locaux pour la période de location.

Une attestation de la compagnie d'assurance (Responsabilité civile) devra être jointe.

6) MESURE DE SÉCURITÉ

L'organisateur déclare avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et prend l'engage-
ment de veiller scrupuleusement à leur application.

Dans l'exécution de la présente convention, seule la responsabilité de l'organisateur est engagée.

7) REMISE DES CLÉS

Modalités à voir lors de la location.

Chouvigny, le

L'organisateur responsable:

Le Maire :

SALLE POLYVALENTE
Commune de CHOUVIGNY (03)

REGLEMENT D'UTILISATION DE LA
VAISSELLE DE LA CUISINE

- Les personnes louant la salle polyvalente, peuvent bénéficier d'un prêt de vaisselle.

- La demande doit être faite au moins quinze jours avant, à l'aide du bordereau de commande au verso et un chèque de caution de 30 € devra être joint.

- Le matériel de prêt sera vérifié par le locataire lors de la remise des clés et le bordereau de commande signé.

- La municipalité gardera ce bordereau et deux copies seront remises au locataire (1 à garder l'autre pour déclarer toute casse éventuelle lors du retour des clés)

- **A NOTER** : La cuisine ne comporte ni casserole, ni faitout, ni poêle. Prévoir votre matériel en cas de besoin.

- Prévoir des produits d'entretien pour le ménage ; pour le sol de la salle, après avoir balayé, passer une serpillère bien essorée et sans aucun produit.

- Pour la salle : les tables, une fois nettoyées doivent être empilées sur le chariot, pensez à revisser les 4 pieds avant. De même, les chaises nettoyées doivent être empilées par colonne de 10 maxi. Ranger le tout dans la partie du fond derrière le rideau.

Merci pour votre compréhension

PRÊT DE VAISSELLE
BORDEREAU DE COMMANDE du :

Nom :

Caution obligatoire de 30 euros

DESIGNIATION-VAISSELLE	NOMBRE RESERVE	NOMBRE A REMPLACER
Assiettes plates		
Assiettes à dessert		
Verres à vin		
Verres à eau		
Fourchettes		
Cuillères à soupe		
Petites cuillères		
Couteaux		
Tasses		
Saladiers		
Brocs à eaux		
Pichets à vin		
Corbeille à pain		
Essoreuse à salade		
Percolateur à café		

Attention: La cuisine ne comporte pas de casserole, de faitout ou de poêle, ni torchons, ni de produits d'entretien.

Tarif de remplacement:

DESIGNIATION-VAISSELLE	TARIF UNITAIRE	DESIGNIATION-VAISSELLE	TARIF UNITAIRE
Assiettes plates	3.00 €	Fourchettes	0.60 €
Assiettes à dessert	2.20 €	Cuillères à soupe	0.60 €
Verres à eau	1.00 €	Cuillères à café	0.40 €
Verres à vin	1.00 €	Couteaux	1.25 €
Tasses	1.30 €	Saladiers	2.40 €
Brocs à eaux	2.75 €	Corbeilles à pain	2.20 €
Pichets à vin	2.40 €	Essoreuse à salade	7.00 €
Percolateur	110.00 €		

SIGNATURES :

UTILISATEUR :

MAIRIE DE CHOUVIGNY :